

PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire du 6 février 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 6 février 2024 à 19h30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Alain Jobin, maire

CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Monsieur Gabriel Lapointe
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

1. Ouverture de la séance

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h30.

Résolution numéro 013-02-2024

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption procès-verbal

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024

4. Période de questions

5. Communiqués et correspondances

5.1 Ministre de l'Environnement – Programme redistribution aux municipalités

5.2 Compte rendu Cour municipale, 1^{er} octobre au 31 décembre 2023

6. Administration et finances

6.1 Adoption des comptes payés et à payer

6.2 Rapport de gestion contractuelle, contrats de plus de 25 000 \$ - Dépôt

6.3 Association des directeurs municipaux du Québec- renouvellement adhésion

6.4 Transmission à la MRC des Maskoutains de l'état des taxes impayées – Autorisation

6.5 Dépôt d'un projet, Fonds de développement rural – Autorisation

6.6 Programme d'aide à la voirie locale – Transfert d'information au ministère

6.7 Projet de rénovation de la galerie de la bibliothèque – Remboursement des dons reçus

6.8 Municipalité engagée contre la violence conjugale – Déclaration de services- Adoption

6.9 Document d'accueil aux nouveaux arrivants – Autorisation de diffusion Reporté

6.9 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil - Conseil

7. Sécurité publique

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

7.2 RIPINM - Rapport des activités du mois de novembre 2023 - Dépôt

8. Transport routier et travaux publics

8.1 Rapport des travaux publics

8.2 Usine d'épuration contrôle du système de ventilation – Autorisation de travaux

9. Hygiène du milieu

9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre

10. Aménagement et urbanisme

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment

10.2 Remplacement au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement – Autorisation de représentation par la firme Urbatek

10.3 Projet de règlement numéro 05-2023, portant sur la révision de la constitution du comité consultatif d'urbanisme et code d'éthique des membres – Dépôt du projet

11. Loisirs et culture - Vie communautaire

11.1 Rapport – Comité des loisirs

12. Périodes de questions

13. Levée de la séance

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette appuyé par Madame Johanne Picard il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux

Résolution numéro 014-02-2024

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe appuyé par Madame Johanne Picard et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2024 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Période de questions

Aucune question n'a été reçue ou posée

5. Communiqués et correspondances

Le maire fait mention des correspondances reçues

5.1 Ministre de l'Environnement – Programme redistribution aux municipalités

5.2 Compte rendu Cour municipale, 1^{er} octobre au 31 décembre 2023

6. Administration et finances

6.1 Résolution numéro 015-02-2024

Adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 5 janvier au 1^{er} février 2024 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :

Élus	4 120.10 \$
Employés	18 687.83 \$

Dépenses :	
Administration	17 178.70 \$
Sécurité publique	24 920.58 \$
Transport (voirie)	30 836.26 \$
Hygiène du milieu	
Hygiène du milieu	101 775.24 \$
Eaux usées	3 364.49 \$
Aménagement et urbanisme	1 651.03 \$
Loisir et culture	25 035.98 \$
Autres act.fin. et affectations	2 500.00 \$
Total :	230 070.21 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Madame Dominique Lussier appuyé par Madame Johanne Picard il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.2 Résolution numéro 016-02-2024
Rapport gestion contractuelle – Dépôt**

La directrice générale a déposé aux membres du conseil le rapport de gestion contractuelle, répertoriant les contrats de 25 000 \$ et plus attribués pour l'année 2023.

**6.3 Résolution numéro 017-02-2024
Association des directeurs municipaux du Québec – Renouvellement d'adhésion**

CONSIDÉRANT la période de renouvellement pour l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

CONSIDÉRANT l'utilité pour la directrice générale d'être membre et de bénéficier des informations et autres formations disponibles via cette association;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'appuyer et d'offrir cette aide à la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Yves Guérette il est résolu:

D'AUTORISER l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2024 de Madame Linda Normandeau, directrice générale au montant de 980 \$ plus les taxes applicables, incluant une prime d'assurance responsabilité.

Soit la cotisation annuelle au coût de 495 \$ et l'assurance juridique incluant le programme d'aide aux membres au coût de 485 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.4 Résolution numéro 018-02-2024
Transmission à la MRC des Maskoutains des dossiers pour taxes impayées -
Autorisation**

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal prévoit que les municipalités ont le droit de vendre à l'enchère publique une propriété immobilière située sur son territoire pour des taxes municipales impayées en totalité ou en partie;

CONSIDÉRANT que certains immeubles faisant partie du territoire de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud accusent des arriérés de taxes foncières;

CONSIDÉRANT la liste de ces immeubles soumise aux membres du conseil municipal par la directrice générale;

Matricule	2022	2023	Total	Intérêts 1 ^{er} février 2024
4867 14 3086	840.55 \$	1 240.33 \$	2 080.88 \$	154.36 \$
4970 64 0680	168.70 \$	1 870.82 \$	2 039.52 \$	104.53 \$
4965 77 8411		2 512.69 \$		91.92 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Monsieur Marcel Therrien il est résolu:

DE TRANSMETTRE à la MRC des Maskoutains tous les documents nécessaires à la mise en vente des immeubles pour non-paiements des taxes foncières, la liste desdits immeubles étant basée sur les créances pour les années 2022 et 2023;

DE NOMMER Monsieur Alain Jobin, maire et/ou Madame Linda Normandeau, directrice générale pour agir à titre de représentant(e) de la municipalité lors de la vente pour non-paiements des taxes foncières;

LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT ACTE que les citoyens visés ont reçus un minimum de trois communications par année leur rappelant les montants dus;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.5 Résolution numéro 019-02-2024

Dépôt d'un projet, Fonds de développement rural – Autorisation

CONSIDÉRANT les démarches en cours, incluant les appels d'offres dans le but de procéder à l'achat et l'installation de tableau (x) d'affichage numérique;

CONSIDÉRANT le coût prévu de ce genre de matériel;

CONSIDÉRANT l'impact positif pour les citoyens et l'amélioration de la transmission des informations municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Yves Guérette il est résolu :

D'AUTORISER la directrice générale, Madame Linda Normandeau, à signer tout document relatif au projet d'achat et d'installation de tableau (x) d'affichage numérique, et ce pour, et au nom de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.6 Résolution numéro 020-02-2024

Programme d'aide à la voirie locale – Transfert d'information au Ministère

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a versé une compensation de 15 792 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Gabriel Lapointe, et résolu :

QUE la Municipalité informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, effectué pour l'année 2023 et dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.7 Résolution numéro 021-02-2024
Projet de rénovation de la galerie de la bibliothèque – Remboursement des dons reçus

CONSIDÉRANT le report du projet de rénovation de la galerie de la bibliothèque au programme triennal d'immobilisation pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT l'appel à une contribution volontaire qui avait été fait et les dons reçus;

CONSIDÉRANT que ce projet était initialement prévu pour le printemps 2024 mais que suite à l'analyse des coûts il a été repoussé en 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, et résolu :

D'AUTORISER le remboursement des dons reçus, pour un montant total de 700 \$, selon les reçus déposés aux membres du conseil par la directrice générale lors de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.8 Résolution numéro 022-02-2024
Municipalité engagée contre la violence conjugale – Déclaration de services – Adoption

CONSIDÉRANT le Mouvement municipalité engagée contre la violence conjugale initié par la Municipalité, tel que mentionné par la résolution numéro 109-07-2021;

CONSIDÉRANT le développement de ce projet et son impact dans plusieurs municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Municipalité d'être inscrite auprès du ministère à titre de points de services dans la lutte contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT le projet de déclaration de services soumis aux membres du conseil lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Picard, appuyé par Madame Dominique Lussier, et résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL adopte la déclaration de services telle que déposée lors de la présente séance;

QU'UNE COPIE DE CETTE DÉCLARATION soit acheminée vers les ministères visés;

D'AUTORISER le partage de cette déclaration avec toute municipalité souhaitant, à son tour, adopter une déclaration de services en lien avec la lutte contre la violence conjugale;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

~~**6.9 Résolution numéro 02-2024**~~
~~**Document d'accueil des nouveaux arrivants – Autorisation de diffusion Point reporté**~~

CONSIDÉRANT le document d'accueil pour les nouveaux arrivants, qui a été créé dans le but de transmettre toutes les informations nécessaires aux nouveaux arrivants, mais pouvant aussi servir de guide de référence à tous les citoyens;

CONSIDÉRANT le projet du document déposé aux membres du conseil lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par _____, appuyé par _____, et résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL autorise la diffusion du document d'accueil pour les nouveaux arrivants, tel que déposé lors de la présente séance;

QUE LE CONSEIL PREND ACTE que ledit document sera modifié selon la nécessité de mise à jour des informations qu'il contient;

6.9 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil – Dépôt

Tel que requis par la Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités, la directrice générale a déposé les déclarations des intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Maire : Monsieur Alain Jobin
Conseiller 1 : Monsieur Marcel Therrien
Conseiller 2 : Madame Johanne Picard
Conseiller 3 : Monsieur Gabriel Lapointe
Conseiller 4 : Madame Dominique Lussier
Conseiller 5 : Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Conseiller 6 : Monsieur Yves Guérette

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie.

7.2 RIPINM – Rapport des activités du mois de novembre 2023

La directrice générale a préalablement déposé auprès des membres du conseil le rapport des activités de la Régie intermunicipale de protection des incendies pour le mois de novembre 2023.

8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS

8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

8.2 Résolution numéro 023-02-2024 Usine d'épuration, contrôle du système de ventilation – Autorisation de travaux

CONSIDÉRANT le rapport de l'inspecteur municipal concernant le problème du système de ventilation à l'usine d'épuration des eaux;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les réparations ainsi que l'aperçu de soumission au montant approximatif de 1 013.70 \$, reçu de l'entreprise ayant installé ce système;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Gabriel Lapointe, appuyé par Monsieur Yves Guérette, et résolu :

D'AUTORISER les réparations du contrôle de ventilation de l'usine d'épuration des eaux par l'entreprise NSW Contrôle;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport

Le conseiller, Monsieur Jean-Sébastien Savaria, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remise aux élus.

10.2 Résolution numéro 024-02-2024

Remplacement au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement – Autorisation de représentation par la firme Urbatek

CONSIDÉRANT la nécessité de pourvoir au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT l'entente de service intervenue entre la Municipalité et la firme Urbatek;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est responsable d'appliquer et de faire respecter les règlements d'urbanisme, les règlements liés à l'environnement et les règlements liés à la sécurité, la paix et le bon ordre adoptés par la Municipalité, le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) et tous les autres règlements et lois en lien avec ce poste ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Dominique Lussier, appuyé par Madame Johanne Picard et résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ désigne la firme Urbatek et tous ses employés à agir à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour et au nom de la Municipalité. Cette désignation permet la délivrance de permis, la délivrance de constat d'infraction contre tout contrevenant aux dispositions d'un règlement d'urbanisme (zonage, construction, lotissement, installation septique, émission des permis et certificats, démolition de bâtiment, permis d'abattage, dérogation mineure, etc.) et d'accomplir les devoirs et responsabilités afférentes à ce poste, relativement en lien avec le point ci-dessus, ainsi que le pouvoir de visiter les propriétés de la Municipalité conformément au Code municipal. Cette désignation permet également de reconnaître Urbatek et ses employés comme responsables de régler les mécontentements en vertu des articles 35 à 48 de la Loi sur les compétences municipales et sur demandes des citoyens ;

QUE L'EMPLOYÉ DE LA FIRME URBATEK agira et traitera tout dossier sous sa responsabilité selon les besoins du dossier, le tout sous la supervision de la directrice générale;

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE que tout employé de la firme Urbatek est couvert par l'assurance erreur et omission de la firme;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 Projet de règlement numéro 025-05-2023, portant sur la révision de la constitution du comité consultatif d'urbanisme et code d'éthique des membres – Dépôt du projet

CONFORMÉMENT à l'avis de motion donné par Madame Johanne Picard, lors de la séance ordinaire du conseil, en date du 7 novembre 2023, la directrice générale remet aux membres du conseil le projet de règlement numéro 05-2023, portant sur la révision de la constitution du comité consultatif d'urbanisme et code d'éthique des membres.

* Les membres du conseil discutent de la constitution du Comité consultatif d'urbanisme

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Rapport – Comité des loisirs

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

12. Sujets divers

13. Période de question

Résolution numéro 026-02-2024

14. Levée de la séance

Sur proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, la séance est levée à 20h07.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

ALAIN JOBIN
Président d'assemblée
Maire

LINDA NORMANDEAU
Secrétaire d'assemblée
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce mardi 6 février 2024.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière